



PARLONS Régime de retraite



La vie après la retraite

Andrew Notley

Kathy Day a plus de temps pour pratiquer la plongée en scaphandre autonome et tenir son restaurant depuis qu'elle a pris sa retraite après 42 années de service en tant que répartitrice au sein de l'établissement de traitement des lettres du Centre-Sud de Toronto. Le 30 décembre 2006, elle a été la 10 000^e personne à prendre sa retraite depuis l'instauration du Régime de retraite de Postes Canada le 1^{er} octobre 2000. Selon elle, le processus de retraite a été très facile. Elle n'a eu qu'à signer les papiers pour pouvoir prendre sa retraite sans souci.

« C'est l'un des meilleurs régimes de retraite au Canada, affirme Laurie Ryan, gestionnaire, Centre du régime de retraite. Le régime vous protège jusqu'à votre mort, et au-delà si vous avez des survivants. » Ce régime permet aux retraités d'établir leur mode de vie après le travail en toute confiance. Ils sauront toujours combien d'argent ils reçoivent et à quel moment. Pour obtenir plus de détails, vous pourrez consulter le rapport annuel du régime de retraite et les relevés des données de l'employé ce printemps.

Pour Mme Day, retraite n'est pas synonyme de ralentissement. Lorsqu'elle ne fait pas de plongée en scaphandre autonome dans les Bahamas, Mme Day tient son restaurant, The Junction, à Scarborough en Ontario. Elle dit que parfois elle n'a pas l'impression d'être à la retraite, car ses amis de Postes Canada lui rendent toujours visite. »

« La retraite est formidable, mais je ne peux pas me contenter de rester à la maison, ajoute-t-elle. J'ai trop d'énergie. »



(Cet article est paru dans le numéro de janvier et février 2007 du magazine *Performance* et est reproduit avec autorisation.)

Table des matières

Notre 10 000^e personne à prendre sa retraite

Changement de l'âge maximum de la retraite

1

Rendement de la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2007

2

Mythes et faits sur votre régime de retraite

Fractionnement du revenu de retraite

Pour la sécurité de vos données personnelles

3

À Titre Informatif

Congé de cotisation

Rapport annuel de 2006

Relevés personnels de prestations de retraite de 2006

Saviez-vous que...

Vous avez posé les questions suivantes :

4

Changement de l'âge maximum de la retraite

Le budget fédéral de 2007 a apporté un changement à l'âge maximum de la retraite.

À partir du 1^{er} janvier 2007, l'âge auquel les paiements doivent commencer au titre des RRA (ce qui comprend le Régime de retraite agréé de la Société canadienne des postes), des régimes de participation différée aux bénéficiaires (RPDB) et des régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER) est passé de 69 ans à 71 ans.

